

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

*Si un prélèvement pour l'ACCUEIL PERISCOLAIRE est déjà en place et que souhaitez le maintenir pour l'année 2021-2022, il n'est pas nécessaire de renseigner le formulaire ci-dessous ;
sauf en cas de changement d'adresse et/ou de modification de vos coordonnées bancaires*

Nom et prénom de(s) enfant(s) concerné(s)

.....
.....

Type de contrat : Prélèvement ACCUEIL PERISCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la commune la VILLE DE POMPEY à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la VILLE DE POMPEY.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 70 ZZZ 591032

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom, prénom :	Nom : COMMUNE DE POMPEY
Adresse :	Adresse : Hôtel de Ville 36 rue des Jardins Fleuris
Code postal :	Code Postal : 54340
Ville :	Ville : POMPEY
Pays :	Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

____/____/____/____/____/____/____/____

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

____/____/____

Type de paiement : Paiement récurrent

Signé à

Le (JJ/MM/AAAA) : __/__/____

Signature

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la VILLE DE POMPEY. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la VILLE DE POMPEY

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.